



Litige assurance suite à erreur de tarification

Par Sly

Bonjour

En 2017 j'ai eu un léger accident de la circulation avec une personne qui était en tort à Paris. Mon assurance dans un premier temps m'a déclaré responsable mais après étude approfondie a modifié et m'a désigné non-responsable à 100%. En revanche le système informatique de l'assurance n'a pas remis à jour ma situation et m'a imposé un malus non justifié pendant 3 années. J'ai récemment décidé de changer d'assurance et me suis aperçu du trop perçu à l'avantage de l'assurance. Après les avoir contactés ils ont lancé une rectification tarifaire mais ne m'ont remboursé que les années 2019 et 2020 sans compter 2018, prétendant qu'ils ne pouvaient, selon le code des assurances, pas revenir plus de 2 ans en arrière dans leur système de remboursement

Est-ce normal? Ceci est-il stipulé dans le code des assurances? et si oui puis-je avoir un recours possible? Étant donné que l'erreur tarifaire leur incombe je trouve cela totalement scandaleux qu'ils ne me remboursent pas en totalité le trop perçu

Merci de votre aide

Cordialement